

tion faite même du scandale révélé par ce rapport. Je souhaite que le premier ministre change tout de même de tactique et d'attitude.

Le Gouvernement doit faire beaucoup plus pour les citoyens du Canada que ce qu'il leur a accordé depuis le dépôt de ce rapport; il leur doit de faire beaucoup plus pour ce qui est de la gestion de ce ministère auquel se rattache la dépense de si fortes sommes.

Pour reprendre les paroles du député de Lake-Centre (M. Diefenbaker), jamais un si grand nombre de Canadiens n'ont versé tant d'impôts pour en obtenir si peu au chapitre de la défense. Je continuerai à lutter pour qu'on fasse une enquête plus poussée en ce qui regarde ces dépenses et ces insuffisances démesurées.

M. F. D. Shaw (Red Deer): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de parler jusqu'à dix heures.

Des voix: Bravo!

M. Shaw: A ceux qui s'écrient "bravo", je conseillerais de se tenir à proximité de la cloche, car en ce qui me concerne, on aura encore la chance de voter avant dix heures. J'estime qu'en cette occasion je dois protester pour exprimer énergiquement mes idées en ce qui a trait à la procédure que le Gouvernement a demandé à la Chambre d'adopter à l'égard du comité des dépenses aux fins de la défense.

Lorsque la présente session s'est ouverte le 20 novembre 1952, une résolution a été inscrite au *Feuilleton* demandant la création d'un comité de la Chambre qui serait chargé de poursuivre l'examen de toutes les dépenses de deniers publics aux fins de la défense, etc. J'ai examiné très soigneusement cette résolution à l'époque et j'en étais complètement satisfait. On recommandait que ledit comité étudie les engagements de dépense au titre de la défense nationale et l'on indiquait que le comité serait appelé à présenter, de temps à autre, ses observations et ses opinions à ce sujet et notamment à signaler quelles seraient, le cas échéant, les économies compatibles avec la politique adoptée par le Gouvernement qui pourraient y être effectuées.

Les attributions du comité sont très vastes. Il n'y a absolument rien dans cette résolution qui empêche le comité de décider d'étudier le rapport Currie. Pendant de nombreuses années, j'ai fait partie du comité des dépenses relatives à la défense, ou, comme on l'a appelé, le comité des dépenses de guerre, ou le comité des dépenses et des économies relatives à la défense. J'ai pu constater que cet organisme a toujours fait montre d'un grand bon sens en décidant de la direction où il

devait faire porter ses enquêtes. L'une des premières choses que fait le comité en se réunissant, est de déterminer quelles questions il va étudier; puis, il procède à leur examen, après quoi il soumet son ou ses rapports aux Communes.

A mon sens, en proposant un amendement, le Gouvernement a indiqué qu'il n'a pas confiance dans les membres du comité. J'estime que, ce faisant, le Gouvernement a presque condamné les comités précédents qu'on avait désignés pour accomplir une tâche semblable. Je crois savoir pourquoi on a proposé cet amendement. Le 15 décembre, avant que la Chambre ait eu l'occasion d'étudier la motion visant à constituer un comité des dépenses relatives à la défense, on a déposé le rapport Currie.

Si, parlant du rapport Currie il m'arrive par erreur de l'appeler le rapport Murray, j'espère que vous comprendrez ce qui m'a poussé à commettre cette erreur. Cet après-midi j'ai écouté avec une surprise profonde le discours du député de Cariboo (M. Murray). De fait, j'étais assis derrière les rideaux et je n'en croyais pas mes oreilles. J'entrai dans la Chambre, pour mieux entendre, mais je continuais à croire que j'entendais de travers. Sans doute le député de Cariboo ne nous a pas dit grand chose que nous ne savions déjà. Mais j'en suis toujours à me creuser la tête pour savoir ce qui l'a poussé à dire ce qu'il a dit; à moins que ses conclusions n'aient tendu à faire retomber l'entière responsabilité de l'affaire sur l'un des députés. Quand on lui fit comprendre que la chose était absolument impossible, son plan lui creva entre les mains. J'espère que le Gouvernement ne se montrera pas ingrat envers le représentant de Cariboo. De fait, si vous avez l'intention de lui donner une plaque, venez me voir et je vous dirai ce qu'il convient d'y graver. Je ne puis vous le dire maintenant, car je crains que l'expression que j'ai en vue ne soit pas parlementaire.

Quand le rapport Currie a été déposé à la Chambre, les Canadiens ne furent pas seulement stupéfaits, ils furent absolument renversés. La chose ne fait pas l'ombre d'un doute. Les Canadiens, fléchissant sous le fardeau des impôts, furent renversés en face d'expressions publiées dans les journaux, telles que: "État de chose essentiellement dû à l'incurie", "état confus des registres de comptabilité", "fléchissement général des méthodes administratives", "effondrement grave de la sécurité" et "relâchement de la surveillance et de la discipline".

Si les Canadiens ont été renversés, c'est pour deux raisons. D'abord, ils se rendirent compte du fait que les défenses canadiennes n'étaient probablement pas tout ce qu'on